



## **AVIS A. 1072**

**Avis conjoint du Conseil économique et social de Wallonie et du Conseil de la Politique scientifique concernant le rapport d'activité 2011 de l'Agence de Stimulation Technologique (AST)**

**Entériné par le Bureau du CESW le 4 juin 2012.**

### **Avant-propos**

L'article 30 du décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon, sur base duquel l'Agence de Stimulation technologique a été créée, stipule que celle-ci établit chaque année un rapport d'activité et le soumet au Conseil économique et social de la Région wallonne, qui rend son avis dans les 30 jours.

En date du 18 avril 2012, Mme V.CABIAUX, Directrice de l'AST, a adressé au CESW le rapport d'activité de l'Agence relatif à l'année 2011 et l'a invité à lui adresser ses observations dans le délai précité. Celles-ci seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration qui les transmettra au Gouvernement wallon.

Suivant la procédure mise au point par le CESW et le CPS à propos des rapports relatifs aux années antérieures, ces deux organes ont remis un avis conjoint.

### **Présentation du rapport**

En préambule, l'AST signale que depuis sa création, ses activités s'inscrivent dans le cadre de l'innovation ouverte au travers de deux grands axes :

- Le développement, la mise en œuvre et l'animation du réseau de l'intermédiation scientifique et technologique;
- Le développement de l'innovation dans les entreprises.

Le rapport porte principalement sur ces deux axes. Dans ce cadre, il présente les objectifs des actions menées, leur contenu, les résultats, les difficultés rencontrées, la valeur ajoutée, l'intégration dans le système régional d'innovation, l'évolution par rapport à 2010 et les perspectives en 2012.

Le rapport aborde également la participation de l'AST aux politiques publiques, l'évaluation de l'AST, les chèques technologiques, la gouvernance de l'Agence.

Il se clôture par quatre annexes :

- glossaire des sigles et acronymes ;
- revue de presse 2011 ;
- résultats de l'enquête de satisfaction concernant les chèques technologiques ;
- marchés publics en 2011.

## **1. LE DEVELOPPEMENT, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ANIMATION DU RESEAU DE L'INTERMEDIATION S&T**

### **1.1. Les indicateurs**

Le contrat de gestion de l'AST prévoit l'établissement d'un tableau de bord commun à l'AST et aux opérateurs. Ce dernier a connu une accélération en 2011. Trois types de données ont été collectées, anonymisées et traitées :

- Les données relatives au transfert de technologies ;
- Les prestations réalisées au bénéfice d'entreprises ;
- La liste des entreprises en contact avec l'un ou l'autre opérateur.

Ces données ont permis de calculer des indicateurs concernant, entre autres, le taux de pénétration du réseau et sa cohésion (part des prestations fournies en partenariat, liens entre les opérateurs), le positionnement sectoriel des opérateurs, la distribution géographique des entreprises clientes, le pourcentage d'entreprises accompagnées par un seul ou par plusieurs opérateurs. Les opérateurs ont également reçu une mise en perspective de leurs données individuelles avec celles du réseau.

### **1.2. L'analyse des liens à l'intérieur du réseau**

Cette action vise à établir une cartographie des modes de coopération des membres du réseau et des dossiers à propos desquels la collaboration est la plus facile. Elle a été mise en œuvre grâce à trois démarches : annuaire des membres du réseau, enquête à propos des pratiques des personnes de terrain en matière de collaboration, analyse des résultats par un groupe de travail qui a en outre élaboré des propositions.

### **1.3. Le portail Innovons.be**

Le portail Innovons.be a été mis en ligne en 2009. Il vise essentiellement à fournir à tous les acteurs de l'innovation des informations sur les ressources, services et expertises qui leur seraient utiles. Une partie est accessible après inscription (nous.innovons.be) et abrite notamment le module de gestion des chèques technologiques.

L'AST se charge d'enrichir le contenu du site, de sensibiliser les publics cibles à son utilisation et de faire évoluer ses fonctionnalités sur base des retours d'expérience.

### **1.4. La lisibilité et la visibilité du réseau : le plan d'actions en matière de communication**

Un groupe de travail « Communication », composé de membres du réseau, a été constitué. Ses activités en 2011 ont porté sur :

- L'organisation de rencontres entre les membres du réseau : Réveil en Form' et journée AGORA ;
- La diffusion d'informations aux membres du réseau (newsletter et extranet) ;
- La construction d'une identité réseau cohérente et professionnelle : constitution d'une charte graphique et de deux plaquettes de présentation du réseau (« Relier pour innover »).

## **1.5. Les métiers et la formation**

Des démarches ont été entreprises en vue de professionnaliser les métiers liés aux activités d'intermédiation scientifique et technologique et d'évaluer les éventuels besoins en formation des membres du réseau :

- Production de deux rapports sur l'identification des processus de valorisation de la recherche et des connaissances et sur le référentiel des compétences. Ces rapports sont issus d'un travail mené par le réseau LIEU, qui a ensuite été élargi à Innovatech et Pi<sup>2</sup> ;
- Sessions mensuelles d'une demi-journée, appelées Réveil en Form', permettant aux membres du réseau de se familiariser avec un thème ;
- Organisation de formations ;
- Projets ERASME, consistant dans des échanges d'expériences, à travers par exemple le suivi en commun d'un même dossier.

## **1.6. Les plans intégrés**

Le contrat de gestion de l'AST prévoyait l'établissement de plans d'action et de contrats d'objectifs avec l'ensemble du réseau. Ceci n'a pas pu être entièrement réalisé suite au démarrage de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels et du fait que les centres de recherche agréés sont des structures largement privées.

Le rôle de l'AST s'est donc limité au pilotage des Comités d'accompagnement de la mesure 2.6.<sup>1</sup> des programmes opérationnels FSE et à réserver les réaffectations budgétaires pour des actions en collaboration.

L'AST saisira l'opportunité d'une nouvelle programmation des Fonds structurels pour entamer une réflexion de fond dans le but d'aboutir à des plans d'actions intégrés assortis d'objectifs.

## **1.7. Le pilotage du réseau**

Afin de favoriser la connaissance mutuelle des 320 personnes travaillant dans le réseau ainsi que les collaborations entre celles-ci, quatre actions ont été menées :

- La mise en place de la Conférence permanente, composée de membres du réseau et appelée à faire le lien entre celui-ci et l'Agence ;
- La création du groupe de travail Communication, composé de membres du réseau ;
- La participation de l'Agence aux réflexions stratégiques concernant les activités de LIEU et d'Innovatech;
- La formation à la dynamique participative.

## **2. L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES**

### **2.1. L'innoscope**

Ce projet a pour but de contribuer au travail d'évaluation du potentiel d'innovation des entreprises. Il se fonde sur une méthodologie mise au point par l'Agence de développement régional Nord-France Innovation-Développement. Le profil de 442 entreprises a été évalué de la sorte. Il est prévu d'étendre la démarche en 2012 à l'ensemble des entreprises wallonnes innovantes.

---

<sup>1</sup> Cette mesure porte notamment sur des actions relatives à la valorisation des résultats de la R&D, à la protection de la propriété intellectuelle et au conseil en technologies.

## **2.2. Le travail en réseau autour de projets d'entreprises**

Deux cellules ont été créées pour amener les opérateurs à réaliser un travail en réseau autour de projets d'entreprises :

- La cellule Bayard (base sectorielle), active depuis 2008 dans le cadre d'une collaboration avec le pôle Wagalim et composée uniquement d'opérateurs du réseau de l'intermédiation scientifique et technologique ;
- La cellule Coperni<sup>2</sup>c (base géographique) active depuis fin 2010 en Wallonie picarde et composée d'opérateurs du réseau de l'intermédiation S&T ainsi que d'entreprises et d'opérateurs économiques et financiers.

Ces deux cellules ont poursuivi leurs travaux en 2011 et ont été encadrées par l'AST. Deux nouvelles cellules Coperni<sup>2</sup>c sont à l'étude (Brabant wallon et région germanophone).

## **3. LA PARTICIPATION DE L'AST AUX POLITIQUES PUBLIQUES**

L'AST a participé en 2011 aux travaux des groupes suivants : la task force associée au Plan Marshall 2.vert, le comité de pilotage du Plan Creative Wallonia, la cellule stratégique ASE-AST, le comité d'accompagnement de l'étude OCDE sur le système régional d'innovation, le comité de l'observatoire des tendances, la plateforme WBI et son bureau, la plateforme Wallonie-Chine, le comité de suivi interdépartemental, le comité mis en place par Easi-Wall.

L'AST a également pris part aux travaux préparatoires à la mise en œuvre du programme « Small Business Act wallon » ainsi qu'à l'organisation d'ateliers ou de conférences.

## **4. L'EVALUATION DE L'AST**

Le contrat de gestion de l'AST prévoit la réalisation, début 2011, de l'évaluation du système d'intermédiation scientifique et technologique portant sur les réalisations, les résultats et les premiers impacts obtenus par l'Agence. Cet exercice doit déboucher sur l'élaboration d'un nouveau contrat de gestion.

L'AST a mis en œuvre la procédure d'évaluation fin 2010 et en a présenté les résultats au Conseil d'administration en juin 2011.

Le rapport présente les 10 recommandations formulées par les évaluateurs ainsi que les mesures qui ont déjà été prises pour y répondre. Il évoque le document que l'AST a produit en partenariat avec les opérateurs du réseau et proposant une série de missions qui devraient être exécutées dans le cadre du prochain contrat de gestion de l'Agence. Le Conseil d'administration n'a pas souhaité se prononcer sur ces missions en l'absence d'un contexte clairement défini. Aussi, le contrat de gestion 2007-2011 a été prolongé de 6 mois.

## **5. LES CHEQUES TECHNOLOGIQUES**

Le rapport consacre un chapitre aux chèques technologiques, lancés fin 2008, qui sont les seuls incitants financiers gérés par l'AST. Il rappelle les règles régissant ce dispositif ainsi que les moyens consacrés à sa gestion et fournit des statistiques relatives à son utilisation. Il livre également les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en décembre 2011, qui sont globalement positifs, et présente divers éléments d'appréciation qualitative, tels que la répartition spatiale des demandes, l'importance du critère de la localisation géographique dans le choix du prestataire, le nombre d'entreprises différentes ayant bénéficié de cette aide, le types d'entreprises concernées, le type de prestataire le plus sollicité, la répartition temporelle des demandes.

## **6. LA GOUVERNANCE DE L'AST**

Le rapport signale que le Conseil d'administration a été renouvelé en 2011 et mentionne le nombre de réunions de ce dernier, les principales décisions prises et les rémunérations versées aux membres. Il contient également une rubrique relative aux marchés publics passés par l'Agence.

### **Avis du CESW et du CPS**

Le CESW et le CPS prennent acte du rapport d'activité 2011 de l'Agence de Stimulation technologique, sans autre forme de commentaire.

---